



26/05/2023

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

Télécopie : 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission **REF 20232605ACTE19**, Secrétaire : Emmanuelle BLEUSE

Arrêté de circulation

Interdiction de stationner, restriction de la circulation et vitesse limitée à 30 km/h, au droit des travaux de remplacement appui, au 719, rue Delpierre du 5 juin au 5 juillet 2023 59193 ERQUINGHEM-LYS

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1,

Vu le Code Pénal,

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Considérant la demande formulée par la société SADE TELECOM TSA 70011 Chez SOGELINK 69134 DARDILLY Cedex, qui doit réaliser des travaux de remplacement appui 719, rue Delpierre

ARRETE

Article 1°) du 5 juin au 5 juillet 2023, le stationnement sera interdit, la circulation restreinte et la vitesse limitée à 30 km/h au droit des travaux de remplacement appui, 719, rue Delpierre 59193 ERQUINGHEM-LYS.

Article 2°) La pose et la maintenance de la signalétique, seront à la charge de la société SADE TELECOM.

Article 3°) les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°) L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 26 mai 2023.

Article 5°) M. le Directeur Général des services municipaux ou son représentant, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise par voie dématérialisée :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

La Société SLEMBROUCK,

La Société SADE TELECOM,

La police municipale,

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 26 mai 2023

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA
Conseiller Municipal délégué à la sécurité,
Aux travaux sur le Domaine Public

